



RÈGLE 12

EN-AVANT ET PASSE EN AVANT

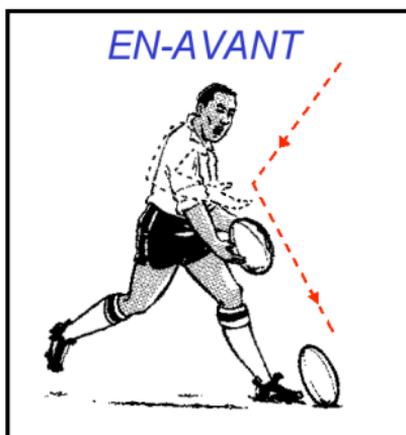
DÉFINITION - EN-AVANT

Il y a « en-avant » lorsqu'un joueur perd la possession du ballon qui poursuit sa course ou lorsqu'un joueur propulse le ballon du bras ou de la main ou lorsque le ballon touche la main ou le bras et poursuit sa course puis touche le sol ou un autre joueur avant que le joueur d'origine puisse l'attraper.

« Poursuivre sa course » signifie rouler vers la ligne de ballon mort de l'équipe adverse.

EXCEPTION

Charge ou « contre » - Si un joueur « contre » le ballon lorsqu'un adversaire le botte ou immédiatement après le coup de pied, une telle charge ne constitue pas un en-avant même si le ballon poursuit sa course en avant.



DÉFINITION - PASSE EN AVANT

Il y a « passe en avant » lorsqu'un joueur lance ou passe le ballon en avant. « En-avant » signifie vers la ligne de ballon mort de l'équipe adverse.

EXCEPTION

Rebond en avant. Il n'y a pas « passe en avant » si le ballon n'est pas lancé en avant mais frappe un joueur ou le sol et rebondit en avant.

12.1 RÉSULTAT D'UN EN-AVANT OU D'UNE PASSE EN AVANT

- En-avant ou passe en avant involontaire.** Une mêlée ordonnée sera accordée à l'endroit de la faute.
- En-avant ou passe en avant involontaire dans l'alignement.** Une mêlée ordonnée sera accordée à 15 mètres de la ligne de touche.

- (c) **En-avant ou passe en avant pénétrant dans l'en-but.** Si un joueur attaquant effectue un en-avant ou une passe en avant dans le champ de jeu et qu'ensuite le ballon pénètre dans l'en-but adverse et y est rendu mort, une mêlée ordonnée sera accordée à l'équipe défendante, à l'endroit de l'en-avant ou de la passe en avant.
- (d) **En-avant ou passe en avant à l'intérieur de l'en-but.** Si un joueur de l'une ou l'autre équipe fait un en-avant ou une passe en avant dans l'en-but, une mêlée à 5 mètres sera accordée à l'équipe non fautive, en face de l'endroit de la faute, et au minimum à 5 mètres de la ligne de touche.
- (e) **Projection délibérée du ballon et en-avant volontaire.** Un joueur ne doit pas projeter délibérément le ballon en avant avec une main ou un bras, ni lancer le ballon volontairement en avant.

CPP

SANCTION : Coup de pied de pénalité. Un essai de pénalité doit être accordé si la faute empêche un essai qui aurait été probablement marqué sans celle-ci.